

IMPLICATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UQTR

| IMPLICATION | | |
|--|---|---|
| <p><i>Généralités</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mandat de trois ans renouvelable consécutivement une fois* ➤ Le membre dont la durée du mandat est échu(e) continue de siéger jusqu'à son remplacement ➤ Composition des membres selon l'article 32 de la Loi sur l'Université du Québec ➤ Non rémunéré ➤ Vignette de stationnement fournie ➤ Frais de déplacement remboursés pour les membres externes en conformité avec le Règlement concernant le remboursement des frais de déplacement, de séjour et de représentation ➤ Programme de reconnaissance des membres | <p><i>Réunions (calendriers 2024-2025 / 2025-2026)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 7 à 8 rencontres par année ➤ Rencontre les lundis en après-midi à compter de 14 h | <p><i>Peut être appelé à siéger à d'autres comités</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Comité exécutif <ul style="list-style-type: none"> • Mandat d'un an renouvelable • 7 à 8 rencontres par année • Rencontre les lundis (avant le CA) à compter de 13 h ou 13 h 30 selon l'ordre du jour • Composé du recteur et de 6 personnes membres du CA, dont un membre choisi parmi les représentants des professeurs ➤ Comités statutaires du conseil d'administration <ul style="list-style-type: none"> • Mandat d'un an renouvelable • 4 à 7 rencontres par année (peut varier selon le comité) • Comité de gouvernance et d'éthique • Comité sur les orientations stratégiques • Comité d'audit • Comité des ressources humaines ➤ Comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration <ul style="list-style-type: none"> • Mandat de 3 ans • 1 à 2 rencontres par année (plus si nécessaire) ➤ Comité d'éthique et de déontologie des membres de la commission des études <ul style="list-style-type: none"> • Mandat de 2 ans renouvelable • 1 à 2 rencontres par année (plus si nécessaire) ➤ Comité des distinctions honorifiques <ul style="list-style-type: none"> • Mandat de 2 ans renouvelable consécutivement une fois • 4 à 6 rencontres par année |

*Durée de mandat de deux ans pour les membres étudiants et de cinq ans pour les membres exerçant une fonction de direction à l'UQTR